

Concours photo 2022

« Regard(s) sur le handicap et le
vieillessement »

Règlement du concours



© CanStockPhoto.com



CLIC ALLI'ÂGES Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC All'âges (Centre Local d'Information et de Coordination) est un établissement médico-social, assurant des missions de service public et dont l'accès est gratuit. Il est géré par une association à but non lucratif. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge (antenne de la Maison Départementale des personnes en situation de handicap d'Ille-et-Vilaine – MDPH 35), ainsi que leur entourage. Nous informons sur les droits concernant le maintien de l'autonomie, aussi bien sur les services ou établissements existant que sur la constitution des dossiers ou les aides financières possibles. Etant Antenne de la MDPH, nous accompagnons aux demandes liées à la compensation du handicap : *cartes mobilité inclusion, prestation de compensation du handicap, prestations MDPH liées aux difficultés scolaires ou professionnelles...*

Nous organisons de plus des actions de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que leurs proches aidants : conférences et ateliers thématiques, réunions d'information (programmation disponible sur le site internet du CLIC).

Article 1 – Organisation du concours

Afin de faire davantage connaître le CLIC All'âges et les missions qui sont les nôtres, nous organisons cette année un concours photo. Celui-ci portera sur le thème suivant : « *Regard(s) sur le handicap et le vieillissement* ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participant.e.s pour illustrer ce thème.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous.tes photographes amateur.e.s (personnes physiques sans condition d'âge – l'autorisation du représentant légal sera néanmoins demandée pour les personnes mineures) résidant sur l'une des 23 communes couvertes par le CLIC All'âges*, ainsi qu'aux professionnel.le.s intervenant dans un établissement et/ou service accompagnant des personnes âgées et/ou en situation de handicap, situé sur l'une de ces mêmes communes.

La participation au concours est gratuite. Elle implique de plus l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les participant.e.s devront remplir et signer le bulletin de participation du concours.

Le concours se déroulera du lundi 28 février au vendredi 1^{er} avril 2022 inclus.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque participant.e pourra transmettre trois photographies au maximum. Il pourra s'agir d'un document en couleur ou en noir et blanc. Aucune retouche ou ajout d'élément (traitement ultérieur à la prise de la photo) ne sera accepté.

Les œuvres reçues pourront être l'objet d'un travail individuel ou d'un travail collectif.

La photo devra être adressée au CLIC All'âges jusqu'à la date limite du concours, accompagnée du bulletin de participation, soit par mail, en format JPG ou PDF, à l'adresse suivante : concours.photo.clicalliales@gmail.com ou par courrier, à l'adresse suivante (dans ce cas, un support

CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT : CLIC ALLI'ÂGES
2 bis mail de Bourgchevreuil – 35510 CESSON-SEVIGNE (derrière la Poste)

☎ : 02.99.77.35.13 - e.mail : concours.photo.clicalliales@gmail.com

Site internet : www.clic-alliales.fr



CLIC ALLI'ÂGES Centre Local d'Information et de Coordination

numérique sera néanmoins demandé pour impression ultérieure. Celui-ci sera rendu sur demande) : CLIC Alli'âges, 2 bis mail de Bourgchevreuil 35 510 CESSON-SEVIGNE.

Chaque photographie sera jugée sur trois aspects :

- Respect du thème ;
- Intention artistique et/ou documentaire ;
- Qualité technique et présentation.

Sont exclues de ce concours :

- Les photos ayant fait l'objet de retouche et/ou de traitement après la prise (effet fusain, aquarelle...), les photomontages ;
- Les photos faisant directement ou indirectement de la publicité pour une enseigne privée ;
- Les photos ne respectant pas les droits de la propriété intellectuelle (plagiat) ;
- Les photos ne respectant pas la législation française ;
- Les photos dont le contenu peut être jugé violent ; contenu portant atteinte à la dignité de la personne figurant sur le support ; contenu grossier, insultant ou diffamant à l'encontre d'autrui...

Article 4 – Composition du Jury

Le jury sera composé de l'équipe salariée du CLIC Alli'âges ainsi que de trois membres du bureau de l'association. Celui-ci se réunira en avril 2022 afin d'étudier les photographies reçues et désigner les 25 photos ayant reçu le plus de suffrages. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Les œuvres seront numérotées par ordre de réception, afin d'être ensuite évaluées de façon anonyme. Les 25 photos bénéficiant du meilleur score donneront lieu à un tirage en A3. Les autres photos seront également imprimées, en format 10*15cm. Ces photos seront ensuite exposées (les modalités de ou des l'exposition(s) seront définies ultérieurement et l'information sera transmise à l'ensemble des participant.e.s).

L'impression en A3 des photographies sélectionnées est gracieusement offerte par l'imprimerie Le Galliard de Cesson-Sévigné (5bis Mail de Bourgchevreuil).

Article 5 – Récompense

Les participants ne percevront aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature que ce soit au titre de leur participation à ce concours photographique.

A l'issue du concours, les organisateurs proposeront une exposition publique, libre d'accès, des photographies remises dans le cadre du concours, avec mention de l'auteur.e du cliché. Les participant.e.s seront informé.e.s des modalités d'organisation.

Article 6 - Droit à l'image et cession des droits d'auteur

Chaque participant.e déclare être l'auteur.e de la photographie soumise et reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires des sujets photographiés. Les



CLIC ALLI'ÂGES Centre Local d'Information et de Coordination

organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par les dépositaires des photographies.

Les photographies devront être des œuvres originales : les organisateurs.trices ne sont pas considéré.e.s comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo proposée.

Le/la participant.e au concours reconnaît et accepte qu'en soumettant la photographie, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité des droits sur celle-ci. Les crédits photographiques seront intégralement cédés à l'association CLIC All'âges, dans la mesure où l'exploitation des clichés ne poursuit pas de but lucratif. Ainsi, toutes les photographies remises pourront être exploitées à des fins de promotion ultérieure des activités du CLIC All'âges (expositions, réalisation d'affiches/flyers présentant les actions de prévention notamment). L'auteur.e de la photographie consent donc à céder le document qui deviendra libre de droits. A chaque diffusion des photographies, le nom de l'auteur.e apparaîtra, s'il/elle le souhaite.

Les tirages et agrandissements qui seront effectués, nécessaires en vue de(s) l'exposition(s) et réalisés à partir des photographies du concours, sont la propriété du CLIC All'âges.

Article 7 - Informatique et liberté

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au CLIC All'âges exclusivement, notamment pour le classement et la notation des candidatures reçues par le jury sélectionné. Les données sont réservées uniquement à son usage interne. Conformément au Règlement européen 2016/679 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à l'effacement de celles-ci, à la limitation de leur traitement et à leur portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la responsable du CLIC All'âges.

Le non-respect du présent règlement entraînera l'annulation de la candidature.





CLIC ALLI'ÂGES Centre Local d'Information et de Coordination

***Liste des communes concernées :**

Acigné, Bourgarré, Brécé, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chateaugiron, Corps-Nuds, Domloup, Laillé, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Noyal-sur-Vilaine, Orgères, Piré-Chancé, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon, Saint-Jacques-de-la-Lande, Servon-sur-Vilaine, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche.